



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

## NOUVEAU PROJET DE LOI SUR LA FORÊT...

### UN GRAND PAS EN AVANT SELON NATURE QUÉBEC

Québec, le 20 novembre 2009 — « La nouvelle version du projet de loi sur les forêts présentée par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Madame Nathalie Normandeau, constitue un grand pas en avant. Le projet place enfin les écosystèmes forestiers et l'aménagement qui en découle au cœur de la réforme et reprend ainsi la principale recommandation de la Commission Coulombe » affirme Louis Bélanger, responsable de la commission Forêts de Nature Québec. Le nouveau projet de loi 57, qui donnera naissance à un nouveau régime forestier en 2013, a été déposé hier à l'Assemblée nationale pour une adoption souhaitée avant l'ajournement des Fêtes.

Selon Nature Québec, en reprenant le contrôle de la planification et de l'aménagement de ses forêts, auparavant confié à l'industrie forestière, et en plaçant l'aménagement écosystémique au centre de la réforme, le Québec ouvre la voie à une nouvelle foresterie respectueuse des limites des écosystèmes et favorisant une diversification de l'économie forestière. Répondant notamment au mémoire de Nature Québec, le projet de loi décrit maintenant l'aménagement écosystémique comme « un aménagement qui consiste à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle ».

Le nouveau projet de loi fait également écho aux demandes de Nature Québec de ne pas fixer à l'avance de grandes zones de sylviculture intensive qui ne seraient pas soumises aux critères d'aménagement durable des forêts. On parle maintenant « d'intensification de la production ligneuse » qui doit s'intégrer dans des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et être soumise aux mêmes règles que l'exploitation régulière. Le nouveau projet de loi ne dénature pas le rôle du Forestier en chef en recentrant sa mission autour de l'aménagement durable des forêts plutôt que sur le seul calcul de la « possibilité forestière » qui aurait pu donner lieu à certains abus. On maintient également, pour 5 ans, la règle de calcul dite de « rendement soutenu » qui permet d'éviter la surexploitation des forêts en attendant de tester une meilleure formule.

Beaucoup reste à faire en forêt, notamment la création de grandes aires protégées pour le caribou forestier, l'adoption d'une stratégie de protection des dernières forêts intactes et le renforcement de la conservation dans les réserves fauniques du Québec. Ce sont des gestes que devra poser le Québec pour redorer son image dans le monde et convaincre les marchés que l'exploitation de la forêt boréale se fait avec prudence et selon les meilleures règles de l'art en matière de sylviculture, d'aménagement écosystémique et de création d'aires protégées. Nature Québec juge néanmoins que le projet de loi visait avant tout la réforme du régime forestier, et que c'est par le biais d'autres législations qu'on parviendra à obtenir ces importantes avancées. Nature Québec en fera son nouveau cheval de bataille.

— 30 —

Nature Québec ([www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org)) est un organisme national à but non lucratif qui regroupe près de 5000 individus et 100 groupes affiliés œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fondé en 1981, l'organisme s'est prononcé publiquement au cours des années sur un grand nombre de questions environnementales, dont les aires protégées, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement énergétique.

#### Information :

Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications et aux sollicitations  
Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 931-1131  
[communications@naturequebec.org](mailto:communications@naturequebec.org)

Tél. : (418) 648-2104

Télec. : (418) 648-0991

[www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org)

[conservons@naturequebec.org](mailto:conservons@naturequebec.org)